



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 17 février 2015
18 heures 30

SLa/MG

N° 001810

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2015**

Affiché le :

Le mardi 17 février 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 11 février 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint) donne pouvoir à M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Jacqueline BAROT, M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Nessrine DAHMOUL, Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Solange BECERRA, Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD

ABSENTS : Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est encadré par la loi à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 ».

Une note de synthèse retraçant les éléments de contexte, la situation de la ville ainsi que les orientations politiques est jointe à la présente.

Monsieur le maire lance le débat, en précisant que l'orientation du budget est basée sur quatre grands axes :

- 1 – le soutien du pouvoir d'achat des familles
- 2 – une marche de manœuvre nouvelle
- 3 – mise en œuvre de projets structurants
- 4 – favoriser le bien vivre ensemble

Monsieur Jean AILLAUD souligne que les impôts augmenteront quand même du fait de la revalorisation des bases.

Pour les cantines, le prix de revient d'un repas étant de 9€ le prix demandé de 3 €reste correct. Il faut travailler sur ce prix ; dans le privé, on produit des repas à 9€avec 50% de marge.

Monsieur Olivier CUREL précise que dans le cadre de l'audit en cours sur la mutualisation de la cuisine centrale avec l'hôpital, des pistes d'économies ont été identifiées et pas uniquement sur les achats.

Monsieur Thierry CARRELET précise qu'aucun départ à la retraite (il y en a peu de prévus) ne sera remplacé, mais des mutualisations sont envisagées.

Une politique de diminution des remplacements et des heures supplémentaires avec l'annualisation de personnel est en cours :

Sur les deux premiers mois de l'année 2015

- remplacement ½ = 12 000€d'économies
- Heures supplémentaire = 2 240 €d'économies

Il faut du courage, de la détermination et une constance dans l'effort.

Monsieur Jean AILLAUD relève que l'assurance destinée à rembourser les arrêts de travail des agents a disparu. Pourquoi la supprime-t-on ?

Monsieur Thierry CARRELET lui répond que le contrat que nous avons n'a pas donné entière satisfaction. Le taux de remboursement mis en exergue initialement par l'assureur n'a pas été atteint, il est donc fait le choix de revenir à un contrat plus économique.

Monsieur Pierre BOYER ajoute que nous avons pu absorber le coût des rythmes scolaires avec les emplois avenir, il y a donc des recettes qui viennent en atténuation des dépenses.

Madame Marie-Christine KADLER relève que le coût de l'électricité a augmenté pour les collectivités. Dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Général de Vaucluse, il est fait le choix de poser des chaudières à gaz à la place des pompes à chaleur, le gaz revenant moins cher que l'électricité.

Les travaux sur les huisseries contribueront aussi à économiser, nous allons avoir plus de subvention.

Dans le domaine de l'éclairage public, Mme KADLER rappelle que le parc contient beaucoup d'ampoules à vapeur de mercure dont l'emploi va être interdit, elles seront remplacées par des ampoules à sodium ou leds. Enfin, nous allons reprendre les coffrets électriques et y installer des horloges astronomiques.

Monsieur Michel THERY indique que pour que la DGF soit moins réduite, l'Etat préconise aux collectivités plus de mutualisation avec l'intercommunalité. Ainsi, l'aménagement du site de Roquefure, équipements sportifs, service des marchés pourraient être concernés.

Monsieur Christophe CARMINATI précise qu'a priori, seuls deux équipements : la piscine couverte du lycée et le gymnase Guigou, pourraient être transférés à la communauté des communes.

Monsieur Jean AILLAUD demande des explications sur la gestion active du patrimoine – de quoi s'agit-il ?

Monsieur Olivier CUREL lui répond qu'il convient d'avoir une meilleure gestion, vendre des biens dont la collectivité n'a plus l'utilité mais aussi acheter pour permettre la réalisation de projets, pouvoir préempter, rénover pour louer etc.

Madame Marie-Madeleine ACIS demande si les deux appartements de Saint Michel font partie de cette démarche. Monsieur Olivier CUREL lui répond par l'affirmative.

Madame Jacqueline BAROT donne quelques éléments de bilan de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat. Cette opération va se poursuivre en 2015, compte tenu de l'intérêt qu'elle présente.

Monsieur André LECOURT relève que cette opération profite peut-être à certaines entreprises, mais pas à toutes. Monsieur Olivier CUREL convient qu'effectivement, les huisseries PVC et aluminium ne sont pas autorisées dans le centre ville.

Monsieur Jean AILLAUD demande des précisions concernant le FISAC. Il ne comprend pas les 125 000 € sur 3 ans.

Monsieur Olivier CUREL lui répond qu'il s'agit d'une convention tripartite dont le montant au total à 125K€ pour toutes les opérations validées, avec les participations Etat, Commune et GCPA.

Madame Dominique SANTONI demande si les 54 000 € sont pour 1 an.

Monsieur Olivier CUREL lui répond que cette somme constitue la participation de l'Etat aux actions pour la durée du FISAC, soit au maximum 3 ans.

Les gros projets ayant été évoqués, Monsieur le Maire propose d'examiner le dernier volet du DOB relatif au bien vivre ensemble et donne la parole à Monsieur Jean-Pierre COHEN COUDAR.

Monsieur COHEN-COUDAR rappelle que le contrat ville doit être élaboré avant fin juin 2015, il vise à réduire les inégalités sur le territoire. Sur les 3 quartiers concernés, le niveau de ressources est de 9 200€/habitant alors que le seuil de pauvreté est de 11 250€/an.

Il faut dégager des objectifs stratégiques, faire profiter les quartiers de ce que nous avons déjà.

Pour cela : 3 piliers :

- cohésion sociale
- cadre de vie et renouvellement urbain,
- développement économique et emploi.

Des réunions à thème sont organisées.

Le contrat sera signé avec l'Etat, le président de la CCPAL et le Maire.

Un contrat-cadre sera élaboré fin mars-début avril. Le contrat définitif sera signé fin juin.

Les actions seront co-construites avec les habitants au travers des conseils citoyens.

Monsieur Henri GIORGETTI signale pour sa part que le projet éducatif de territoire est en cours de réflexion au travers de trois groupes de travail autour du temps de l'enfant.

Le fonds d'amorçage devient un fonds pérenne de 50€/élève.

Les assises de la jeunesse, qui auront lieu le samedi 18 avril, se veulent un projet pour les jeunes et avec les jeunes. Il convient de les associer aux décisions qui les concernent, les inciter à réfléchir sur les enjeux sociétaux. Ces assises devront être un temps d'échanges, de projets mais aussi festif. Elles aborderont tous les volets : loisirs, formation, emploi, logement, santé, mobilité.

Madame Françoise PETOT souligne l'effort particulier qui sera consenti sur le centre-ville : nettoyage, espaces verts, FISAC, signalétique mais aussi en cohérence avec le SIRTOM concernant les containers.

Monsieur Jean AILLAUD demande où en est la remise du rapport sur la vidéoprotection.

Monsieur Olivier CUREL lui répond que le dossier complet sera remis dans les prochains jours. Une ligne budgétaire sera proposée au budget 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL

La baisse sans précédent des dotations d'Etat va obliger les collectivités à prendre des mesures inédites afin de continuer à exercer leurs compétences et à assurer les services publics locaux dans des conditions satisfaisantes.

Plusieurs options sont envisageables : augmentation des impôts, réduction des investissements, réduction, voire suppression de certains services à la population, rationalisation des services dans un souci d'économies, recherche de coopérations nouvelles.

L'Etat souhaite encourager les collectivités dans cette voie notamment avec les schémas de mutualisation entre collectivités et la réforme territoriale en cours. Le débat d'orientation budgétaire se situe dans ce contexte. Les orientations pour 2015 ne peuvent être arrêtées sans prendre en compte le contexte économique français, qui lui-même dépend plus largement de celui de la zone euro et de la situation économique mondiale.

Il convient donc dans un premier temps d'analyser les grandes tendances macro-économiques (1), puis d'examiner la situation financière d'Apt dans un contexte de raréfaction de l'argent public (2) avant de présenter les grandes orientations pour 2015 et au-delà (3).

1. L'environnement macroéconomique

1.1. Dans la Zone Euro

La zone euro en général et la France en particulier parviennent difficilement à sortir de la crise et une déflation reste à craindre.

Les prix devraient baisser de 0,1 % en moyenne sur l'année 2015, a indiqué, jeudi 5 février, la Commission européenne. Cette dernière a aujourd'hui une vision plus pessimiste de la situation qu'en novembre : lors de la publication de ses précédentes prévisions économiques pour la zone euro, elle anticipait encore une hausse moyenne des prix de 0,8 % en 2015.

Le risque de déflation, caractérisée par une baisse des prix sur une période prolongée, est particulièrement préoccupant car il est susceptible d'avoir des conséquences sur la croissance de l'activité économique en pesant sur les salaires et la consommation.

En 2015, la hausse des prix des produits importés, en raison de la faiblesse de l'euro, ne suffira pas à compenser l'effet de la baisse des prix pétroliers, au moins dans la première partie de l'année, anticipe ainsi la Commission.

Pour les services de Bruxelles, la tendance devrait s'inverser au deuxième semestre, et particulièrement en fin d'année, avec une inflation qui devrait s'établir autour de 0,4 % au dernier trimestre. En 2016, la Commission prévoit une hausse des prix de 1,3 % en moyenne.

Les prix de l'énergie et des autres matières premières devraient commencer à remonter, alimentant la hausse générale des prix.

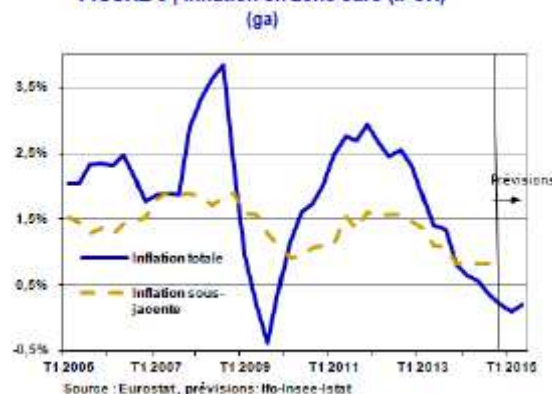
S'y ajouteront une hausse de la demande intérieure et des prix des produits importés. Par ailleurs, les mesures de la Banque centrale européenne pour injecter des liquidités dans l'économie auront également un impact sur les prix.

Pour autant, à 1,3 % en 2016, l'inflation resterait inférieure à l'objectif de la BCE, qui est de maintenir une inflation proche de 2 %.

FIGURE 2 | Croissance du PIB en zone euro



FIGURE 3 | Inflation en zone euro (IPCH)



Afin de soutenir l'économie, la Banque Centrale Européenne continue d'appliquer une politique monétaire se traduisant par des taux d'intérêt historiquement bas.

1.2. En France

L'économie française reste fragile, même si, sous l'effet conjugué de la baisse de l'euro et de la baisse du prix du pétrole, quelques signes encourageants commencent à poindre à l'horizon.

La croissance de l'économie française devrait accélérer à 0,4 % au premier trimestre, après 0,1 % au quatrième trimestre 2014, selon la Banque de France lundi 8 février. L'institution se base pour cette première estimation sur son enquête mensuelle auprès des entreprises, qui comptent sur une progression de l'activité en février dans l'industrie et les services, mais sur une nouvelle baisse dans le bâtiment.

L'Insee anticipe pour sa part une croissance de 0,3 % pour la même période qui ferait suite à une progression de 0,1 % du produit intérieur brut du quatrième trimestre 2014 attendue par l'institut comme par la Banque de France.

Le gouvernement a pour sa part tablé sur un taux de croissance de 1% en 2015.

Le déficit commercial français s'est réduit en 2014, pour la troisième année consécutive. Après avoir battu des records historiques en 2011 (- 74,5 milliards d'euros), le solde a été ramené à - 53,8 milliards d'euros fin décembre, soit une baisse de 7 milliards d'euros (11,5 %) par rapport à 2013, selon les statistiques des douanes, rendues publiques vendredi 6 février.

Toutefois, la réduction du déficit ne tient pas à une hausse spectaculaire des exportations mais au repli des importations. A 247 milliards d'euros, elles s'inscrivent en baisse de 1,2 % par rapport au dernier semestre de 2013 et de 1 % par rapport aux six premiers mois de 2013. Ces reculs – particulièrement forts dans le secteur énergétique – traduisent la faiblesse de l'activité et de la demande en France.

L'inflation en 2015 serait plus proche de 0,5 % que de 0,9 %, la prévision officielle retenue jusqu'à présent. Il n'est toutefois pas dans les intentions du gouvernement de changer ses prévisions macroéconomiques.

Glissements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC) et de l'inflation sous-jacente (ISJ)

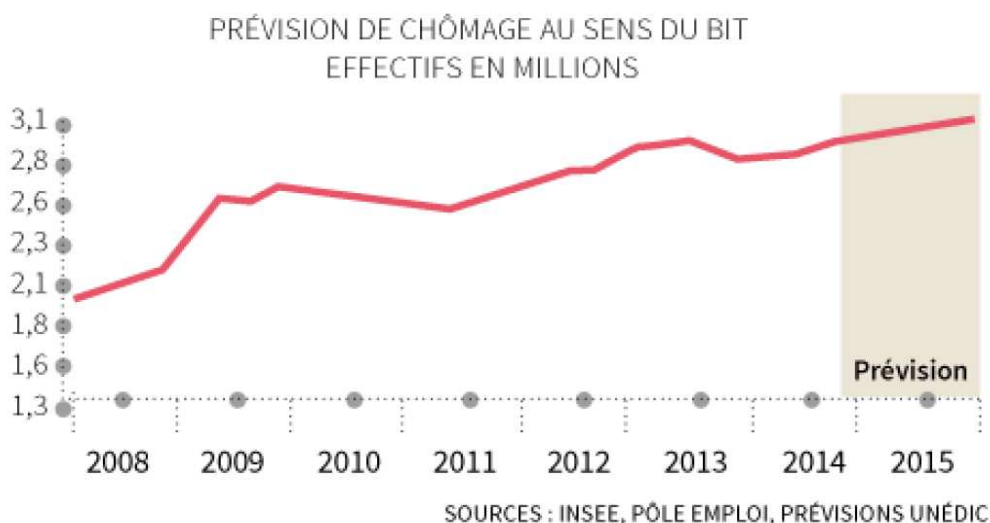


Le déficit budgétaire de la France pour 2014 s'est finalement élevé à 85,6 milliards d'euros, soit une diminution de 3,4 milliards d'euros par rapport aux dernières prévisions de la loi de finances rectificative de la fin de l'année (89 milliards) et de 1,4 milliard par rapport à la prévision associée à la loi de finances pour 2015 (87 milliards). Malgré tout, le déficit public a connu une légère hausse en 2014, passant de 4,1% en 2013 à 4,4% en 2014.

Après des débats houleux avec la Commission européenne, le gouvernement a révisé sa prévision de déficit budgétaire 2015 à 4,1 % du PIB, contre 4,3 % prévu initialement.

La Commission européenne a confirmé jeudi le scénario avancé par le ministère des finances d'une croissance de 1 % du produit intérieur brut (PIB) et d'un déficit public de 4,1 % du PIB en 2015 en France.

Enfin, si la croissance devrait un peu s'améliorer en 2015, la situation de l'emploi ne devrait en revanche pas s'éclaircir. L'Unedic, l'organisme qui gère l'assurance-chômage, a publié ses prévisions, vendredi 16 janvier. Il est prévu une hausse du taux de chômage à 10,3 % en métropole fin 2015, contre 9,9 % actuellement. Le nombre de chômeurs sans aucune activité (la « catégorie A » de Pôle emploi) devrait s'établir dans un an à 3,6 millions de personnes, contre un peu moins de 3,5 millions actuellement.



1.3. Pour les collectivités locales

En 2013, les dépenses des administrations ont progressé de 3,4 % alors que leurs recettes n'augmentaient que de 1,1 %. Leur déficit est donc passé de 3,7 milliards d'euros en 2012 à 9,2 milliards en 2013, sur un total de 252 milliards de dépenses.

Le déficit des administrations locales a pesé en 2013 plus de 10 % de l'ensemble du déficit français, rejoignant presque celui de la Sécurité sociale.

Les dépenses des administrations publiques locales (régions, départements et communes) représentent 21% de la dépense publique en France et leur endettement 9,5% de la dette publique.

La Cour des Comptes, dans son rapport d'octobre 2014, souligne que les collectivités territoriales n'ont pas consenti les efforts qui étaient attendus d'elles pour réduire leur train de vie.

La participation des collectivités locales à l'effort de réduction des déficits publics n'est pourtant pas un élément nouveau. Celles-ci participent déjà à l'effort de redressement depuis 2008, en particulier depuis 2011, année de mise en œuvre du gel des dotations de l'Etat.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Cela représente 3,67 milliards d'euros chaque année sur la période. En 2014, la baisse était de 1,5 milliard d'euros. La baisse des dotations équivaut donc à plus du double de l'année passée.

Par ailleurs, 56,4% de l'effort demandé aux collectivités locales reviendra au bloc communal. Cela représente 2,07 milliards d'euros à la seule charge des communes.

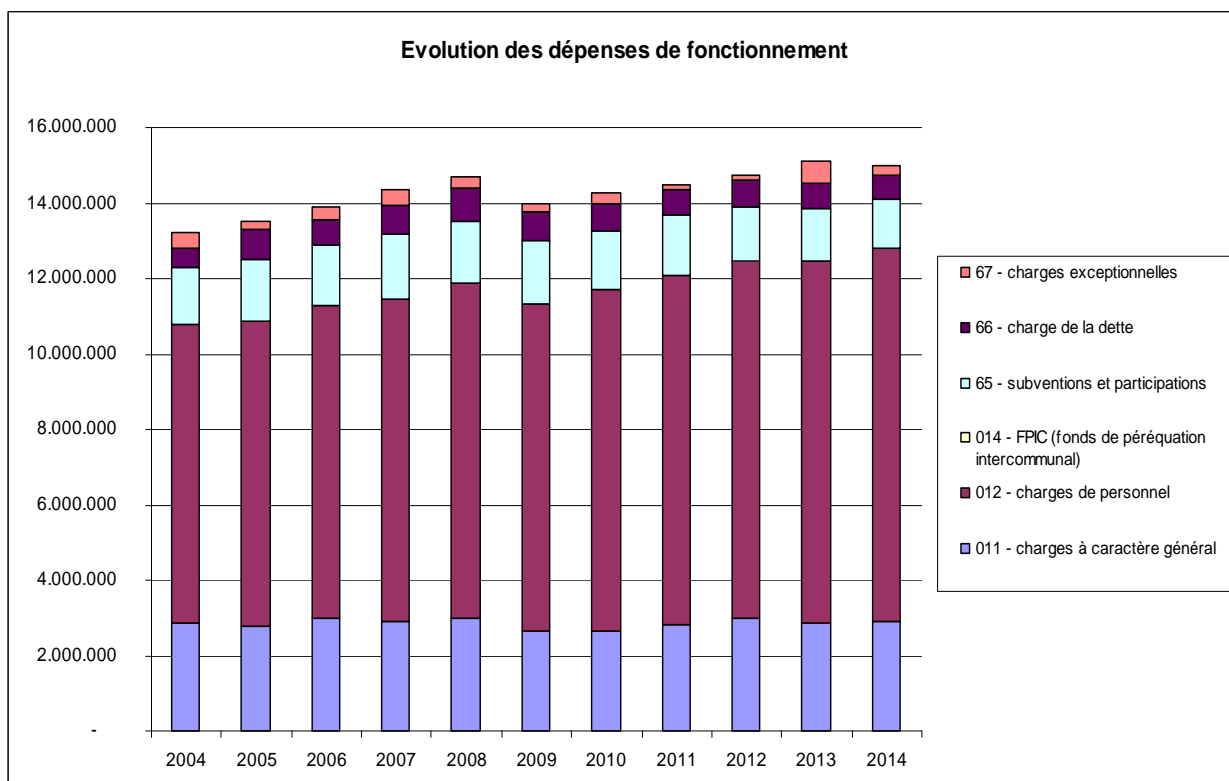
Enfin, la Cour des comptes recommande l'adoption par le Parlement d'une loi annuelle de financement des collectivités territoriales comprenant notamment des objectifs d'évolution des recettes, des dépenses et du solde budgétaire des collectivités territoriales.

2. Situation des finances d'Apt

2.1. Evolution de la section de fonctionnement et de l'épargne

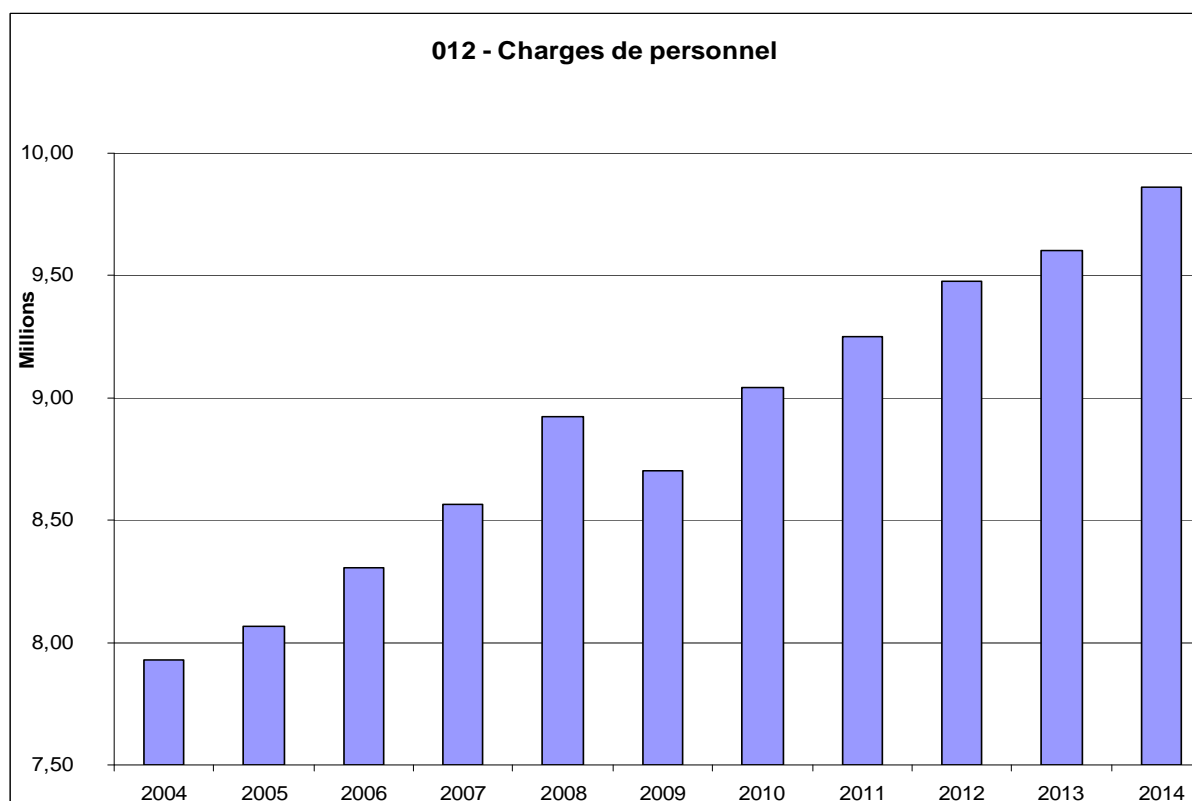
2.1.1. Dépenses de fonctionnement

En 2014, les dépenses de fonctionnement sont en diminution pour la première fois depuis 2009, en dépit de la contribution de la commune au fonds de péréquation intercommunal et communal depuis 2013 et hors tout transfert de compétence. Cette baisse de 0,73% est à mettre sur le compte du désendettement intervenu en 2014 (921.000 € empruntés – hors renégociation de l'emprunt toxique Helvétix – contre 1.250.000 € prévus).

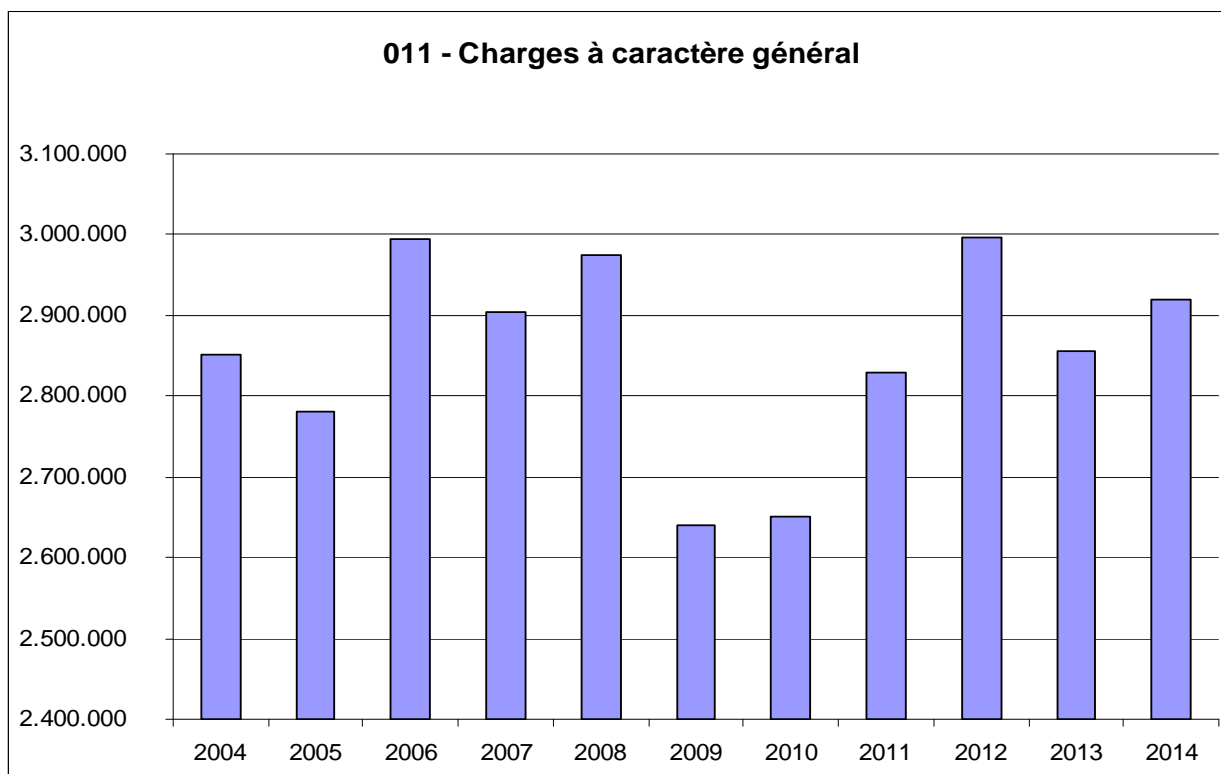


Les deux principaux postes de dépenses sont assez classiquement les charges de personnel et les charges à caractère général.

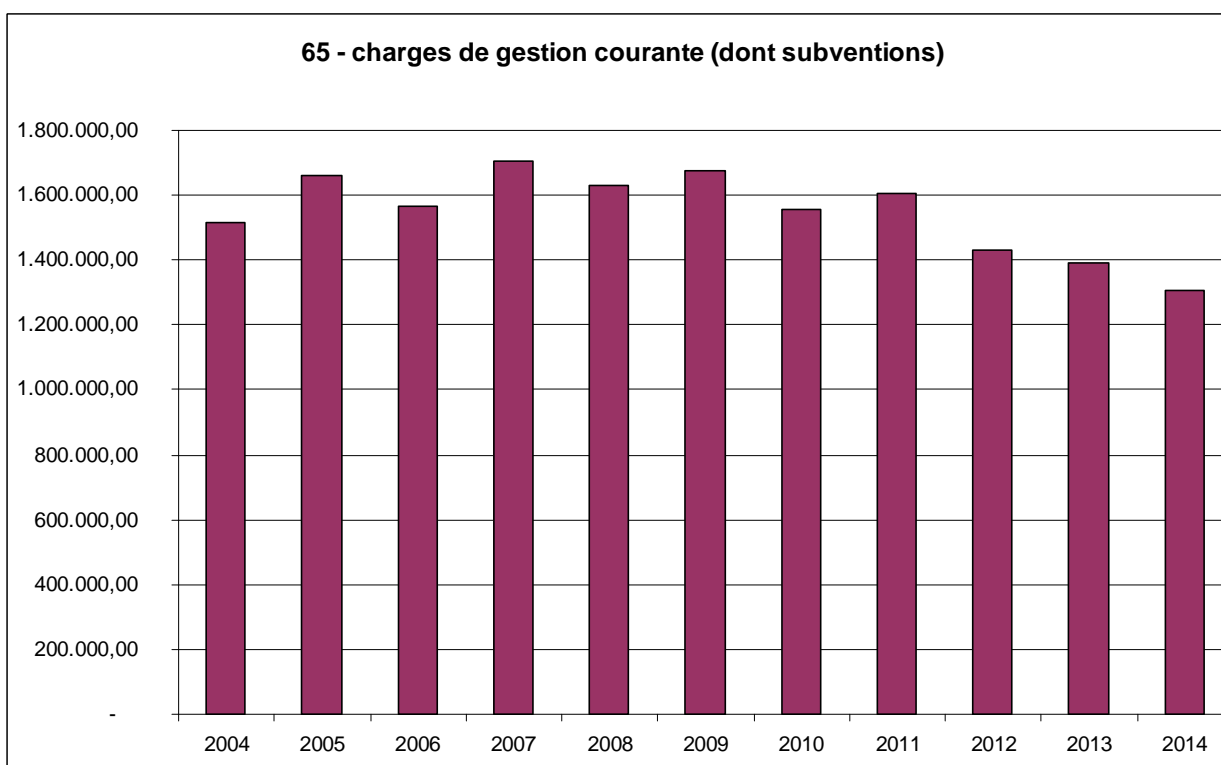
Les charges de personnel restent un poste difficile à maîtriser et représentent en 2014 66% des dépenses de fonctionnement, avec une progression de 2,7% par rapport à 2013. Cette augmentation est due au Glissement Vieillesse Technique (GVT), à la revalorisation réglementaire des agents de catégorie C et à la hausse des cotisations retraite, indépendantes de la volonté de la municipalité.



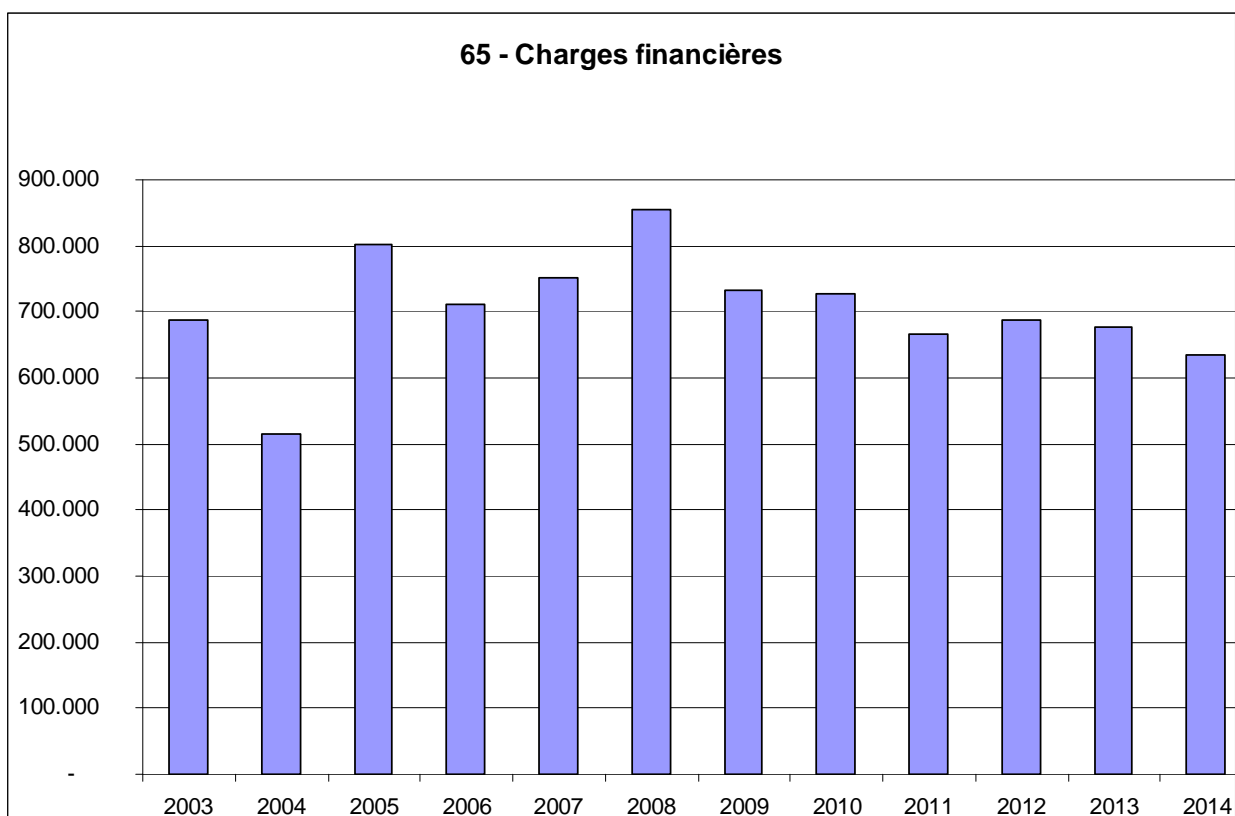
Il est à noter que les charges à caractère général (19% des dépenses réelles de fonctionnement) progressent de 2,2% en 2014 par rapport à 2013 du fait de factures d'électricité de 2013 qui n'ont pas pu être imputées sur le compte administratif de l'année. De ce fait en 2014, il a été payé 13 mois de charges d'électricité. Sans cette imputation, les charges à caractère général auraient baissé d'un peu plus de 6%.



Les charges de gestion courante (9% des dépenses) continuent de baisser, grâce aux effets conjugués de la diminution des indemnités des élus (- 37.000 €) et du départ de l'ancien conservateur du Musée de l'Aventure Industrielle dont 40% du salaire était remboursé au Conseil Général.

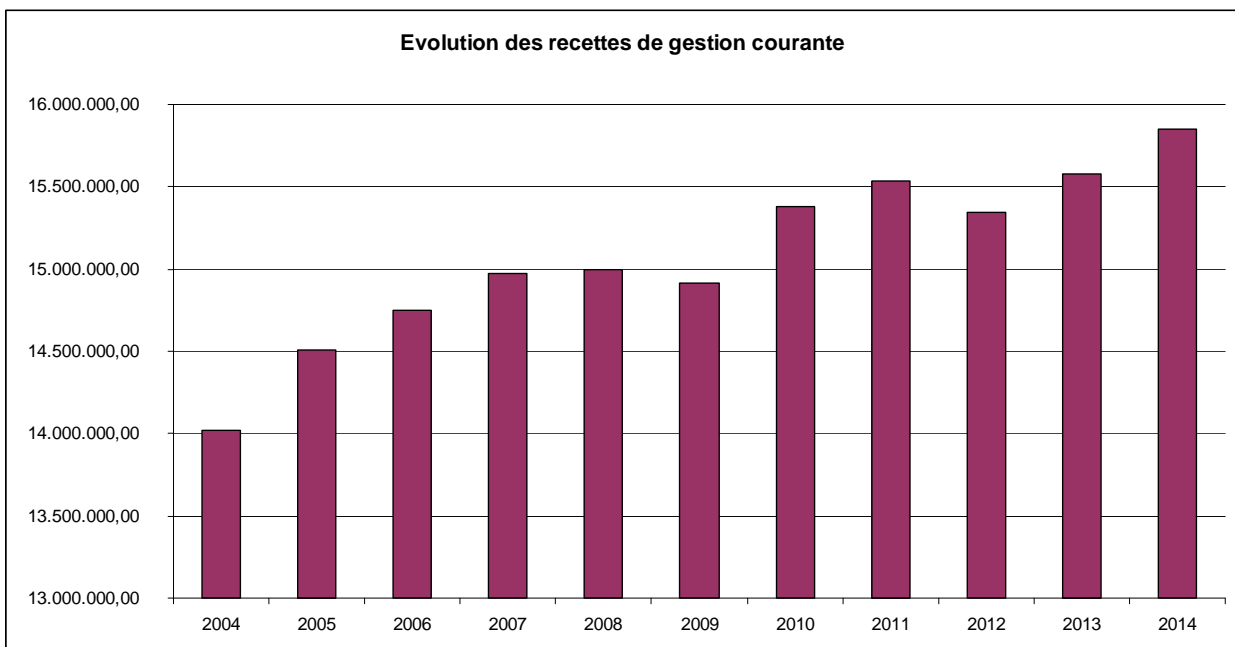


Les charges financières évoluent à la baisse comme indiqué précédemment pour cause de désendettement.



2.1.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 1,77%.



Le taux de réalisation global des dépenses est de 98% seulement : d'une part, les produits des services ont été inférieurs à la prévision, d'autre part, les mesures législatives votées en 2014 ont amplifié l'exonération de taxe d'habitation en faveur des personnes de condition modeste dont la compensation n'interviendra qu'en 2015.

Ainsi :

- la TH définitive diminue de 1,64%
- la TH locaux vacants augmente de 27,09%
- la TFB augmente de 0,25%
- la TFNB augmente de 1,43%

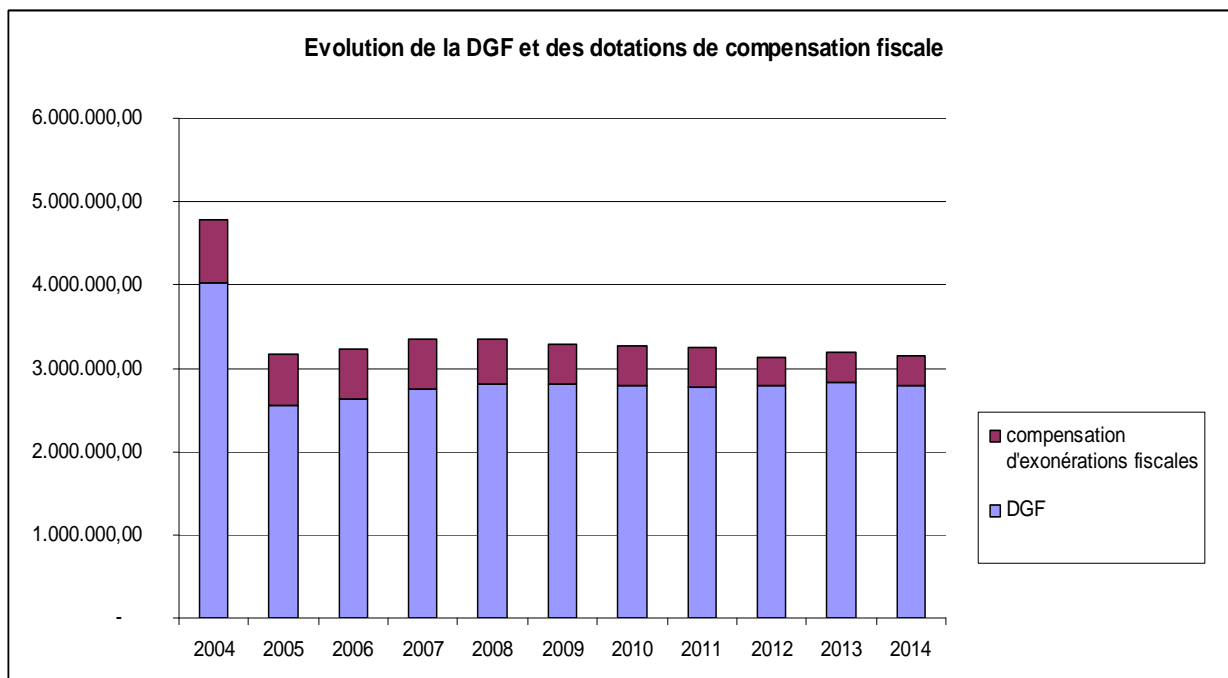
Le produit global des 3 taxes diminue de 0,20% soit – 11 509 €.

De ce fait l'augmentation des du produit des 3 taxes entre 2013 et 2014 n'est plus que de 1,64% au lieu de 1,84% inscrit au BP 2014, dont 0.90% de revalorisation des bases.

Pour mémoire, les bases de fiscalité ont évolué comme suit :

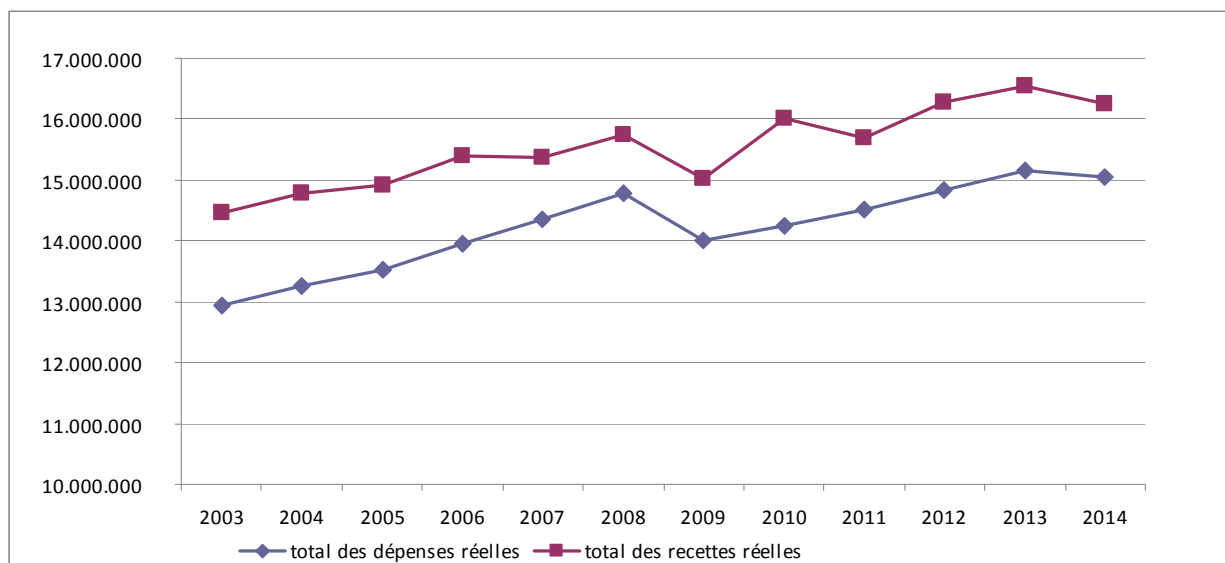
bases	2012	2013	2014
TH	12.968.092	13.706.260	13.859.000
		5,69	1,11
TFB	13.688.987	14.098.274	14.433.000
		2,99	2,37
TFNB	201.100	200.726	202.700
		- 0,19	0,98

La DGF et les dotations de compensation des exonérations fiscales poursuivent leur diminution :



Dans la structure des dotations d'Etat, c'est, comme annoncé par le gouvernement, la dotation forfaitaire qui subit la plus forte baisse, quelque peu compensée pour l'instant par les autres dotations (dotation de solidarité urbaine, dotation de solidarité rural et dotation nationale de péréquation).

On peut conclure que la section de fonctionnement ne s'est pas dégradée en 2014, comme l'illustre le graphique suivant, qui ne montre pas d'effet de ciseaux, dépenses et recettes étant en décline au même rythme :



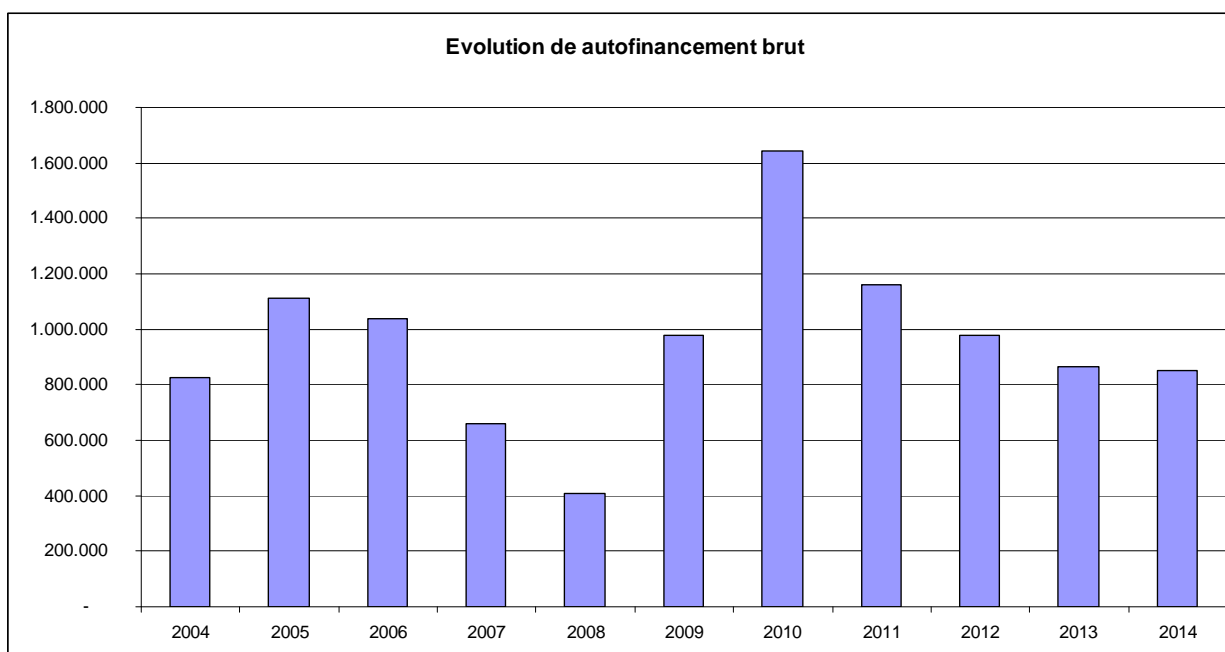
Pour autant, la vigilance ne doit en aucun cas se relâcher car l'équilibre reste fragile.

2.1.3. Epargne

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Cet excédent de liquidités récurrentes permet à une collectivité locale de :

- faire face au remboursement de la dette en capital,
- financer tout ou une partie de l'investissement.

L'épargne brute de notre collectivité connaît l'évolution suivante :

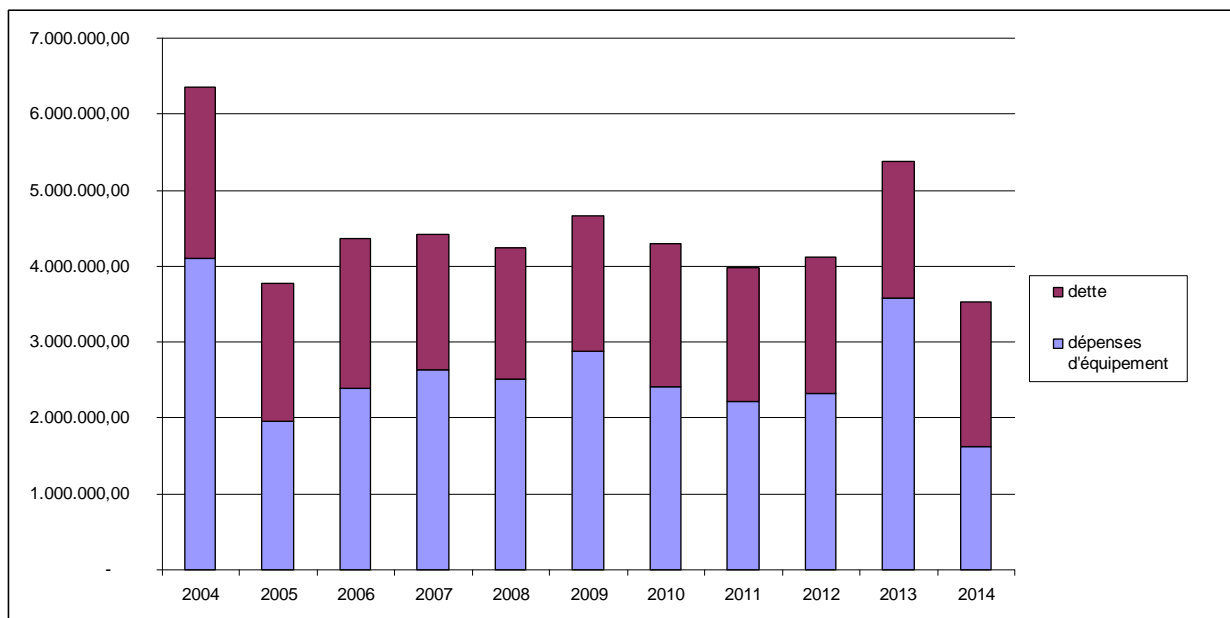


L'enjeu des prochains exercices consistera à faire progresser positivement notre épargne brute afin d'améliorer notre capacité à autofinancer nos investissements.

3.1. Evolution de la section d'investissement

3.1.1. Dépenses d'investissement

Comme chaque année électorale, 2014 ne se caractérise pas par un volume d'investissement élevé. Il s'est avéré de surcroît indispensable, afin d'être en capacité de renégocier l'emprunt Helvétix dans les meilleures conditions, de réduire le volume de l'emprunt prévu initialement, ce qui a bien évidemment généré une baisse des dépenses.



Pour autant, plusieurs chantiers importants ont pu être entamés et pour certains terminés en 2014 :

- réalisation de la passerelle Pierre Ely,
- aménagement de la Montée du Petit Nice,
- maîtrise d'œuvre de la gare routière,
- changement de deux chaudières obsolètes (Hôtel de Ville et centre administratif Place Carnot),
- réfection de salles d'hygiène dans les écoles,
- acquisition et aménagement de deux appartements à St Michel (logements d'urgence),
- restauration de l'orgue de la cathédrale,
- viabilisation de terrains à St Antoine,
- aménagement d'arrêts minute place de la Bouquerie,
- reprise de la révision du plan local d'urbanisme,
- etc.

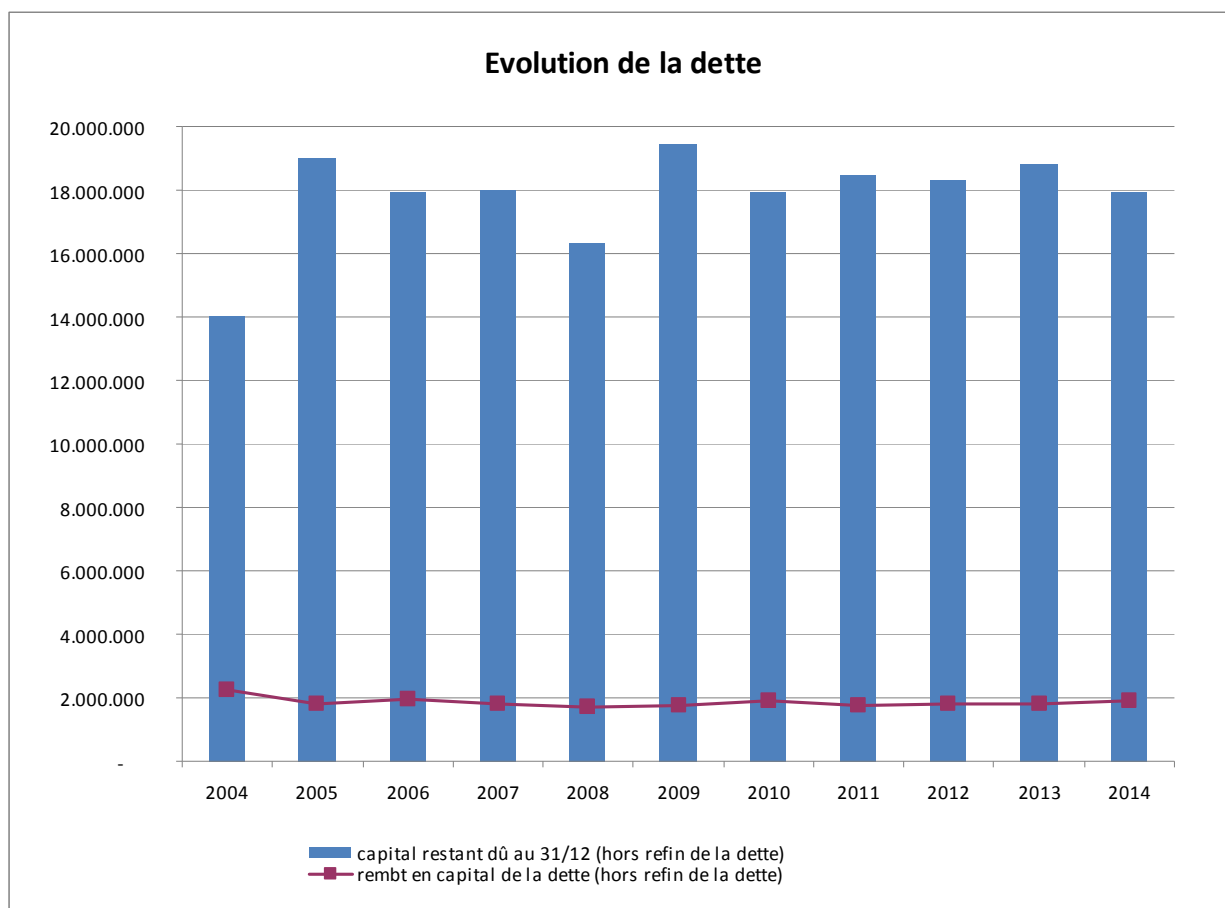
3.1.2 Recettes d'investissement

Elles sont principalement composées des emprunts et des subventions.

La dette

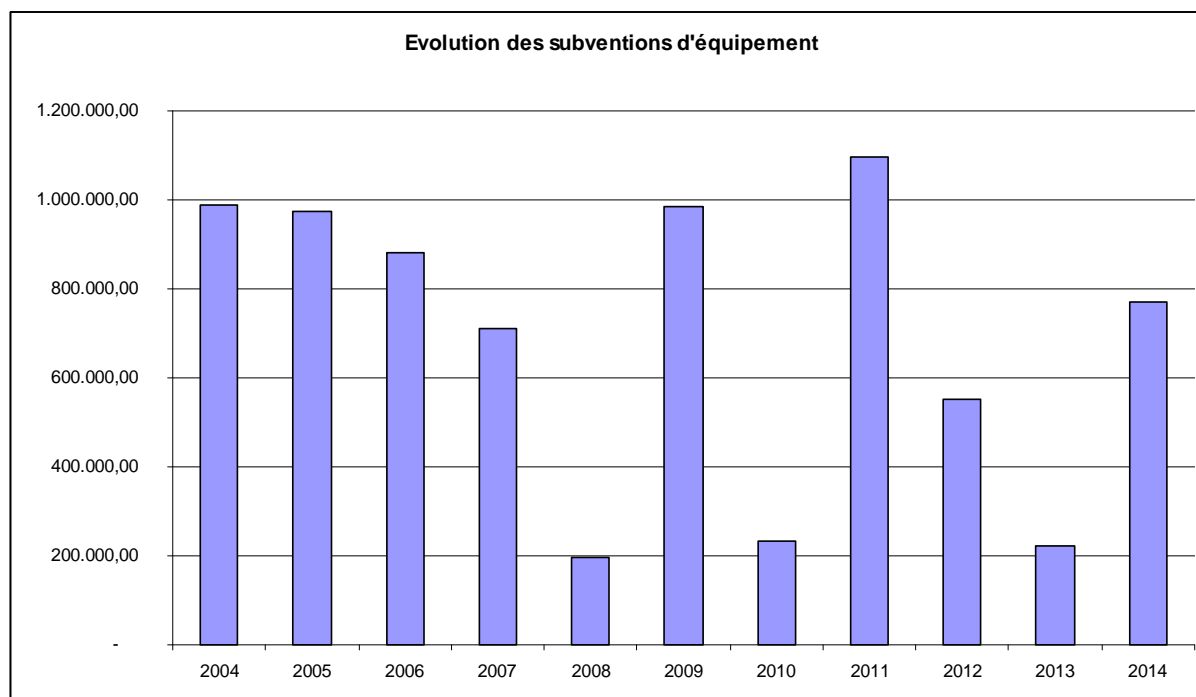
L'encours de dette a diminué en 2014 pour cause de limitation de l'endettement nouveau à 921.000 € et de renégociation de l'emprunt toxique Helvétix souscrit en 2007. Il ne faut pas oublier que le fonds de soutien interviendra en cours d'année pour prendre en charge au maximum 45% de l'indemnité de sortie de l'emprunt Helvétix.

Dans tous les cas, il convient de rappeler que cet emprunt entrainait dans sa phase de toxicité en 2015 et qu'il était urgent d'en annihiler les effets. Le choc intervenu en janvier 2015 sur le marché financier suisse et ses effets sur les écarts de taux de change entre le franc suisse et les autres devises, dont le dollar, a confirmé s'il en était besoin, le bien-fondé de cette action.



Les subventions

Les subventions encaissées en 2014 ont été en forte augmentation du fait qu'elles sont en général versées à l'issue des travaux et donc pas forcément sur l'exercice de la réalisation des travaux.



3. Les orientations budgétaires pour 2015

La baisse des recettes de la Commune va s'accroître en 2015, avec notamment une forte baisse de la dotation globale de fonctionnement. La perte de DGF en 2014 s'établissait à 117.471 €, cette somme va être affectée d'un coefficient de variation de 2,466%, ce qui va générer une diminution estimée aujourd'hui à 290.000 € environ.

Cette réfaction se renouvellera en 2016 et 2017, soit une diminution des recettes attendue de l'ordre d'1 million d'euros au total entre 2014 et 2017.

3.1. Soutien au pouvoir d'achat des familles

Le premier des engagements de la municipalité pour 2015 sera de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Le choix est donc fait de ne pas faire peser sur les ménages la baisse des dotations d'Etat. Les taux de fiscalité ménages resteront en conséquence inchangés en 2015.

Par conséquent, la hausse prévisible des recettes liées à la fiscalité directe sera uniquement due à l'augmentation des bases fiscales, En effet, les bases fiscales progressent sous l'effet conjoint d'une revalorisation fixée par l'Etat (+ 0.9% en 2015 compte tenu de la faible inflation) et de la variation des bases physiques selon le dynamisme de la construction.

Par ailleurs, certains tarifs municipaux (restauration scolaire, accueils de loisirs) dont le montant est aujourd'hui égal pour tous seront revus afin d'être modulés en fonction du niveau de revenu des habitants et ce à compter du 1^{er} septembre 2015. Ce changement permettrait de surcroît de supprimer le recours des ménages à faibles revenus aux aides facultatives mises en place par le Centre Communal d'Aide sociale et d'éviter ainsi de les stigmatiser.

Enfin, l'OPAH se poursuivra en 2015 et une enveloppe de 200.000 € y sera consacrée. Les travaux qui sont financés permettent notamment de diminuer la facture énergétique des personnes à revenus modestes.

3.2. Recherche de marges de manœuvre nouvelles

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et le désendettement sont les leviers indispensables pour dégager des marges de manœuvre afin de poursuivre les efforts engagés au cours du précédent mandat. Pour autant, la baisse des dotations d'Etat doit nous conduire à la plus grande vigilance dans la gestion financière de la commune et à avoir une vision de long terme.

Cette démarche va se développer autour de différents axes :

- La rationalisation des moyens sera poursuivie au sein des services (optimisation des achats, réorganisation du travail, recherche de synergies entre services, mise en place d'un véritable contrôle de gestion).
- La gestion des ressources humaines fera l'objet d'une attention particulière, en dépit des hausses exogènes imposées (mesures catégorielles et relèvement obligatoire des taux de cotisation). La progression de la masse salariale devrait pouvoir, malgré ce contexte défavorable et la progression mécanique liée au GVT, être limitée à 1,09%.
- Les investissements seront poursuivis pour diminuer la consommation des fluides (électricité, gaz, fuel, eau) grâce au plan d'investissement pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti et de l'éclairage public. Les subventions seront optimisées sur ce champ particulier (DETR, contractualisation CG84, programme AGIR).
- La gestion active du patrimoine communal fera l'objet d'une attention toute particulière pour compléter les ressources d'investissement de la ville et compenser le recours moindre à l'emprunt.
- Nous mettrons l'accent, en 2015 et dans les prochaines années, sur la recherche de mutualisations avec la Communauté de communes. Tout pousse à aller dans ce sens : la cohérence du territoire, le besoin de services et de compétences identiques à l'échelle du territoire, les économies d'échelle pouvant être générées, la nécessité de freiner la baisse des dotations d'Etat. Un service commun Application du droit des sols (ADS), pourrait voir le jour en 2015 pour pallier le désengagement de l'Etat en matière d'assistance aux communes dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables et certificats d'urbanisme opérationnels).

La réflexion pourra également être menée pour faire aboutir à terme de nouveaux transferts de compétence dans des domaines présentant un caractère intercommunal.

- Le désendettement, rendu indispensable par la renégociation de l'emprunt toxique Helvétix souscrit en 2007 et par le contexte de réduction de la dette de la France, sera poursuivi. D'ores et déjà, 3 emprunts nouveaux d'1 million d'euros chacun, ont été souscrits et viendront financer les investissements 2015, 2016 et 2017. L'endettement sera strictement limité à 1 million d'euros pour chacun des 3 exercices à venir. Le complément permettant de mener à bien les projets proviendra de l'autofinancement que nous parviendrons à dégager, de la recherche active de subventions et de la valorisation dynamique du patrimoine.

3.3. Mise en œuvre de projets structurants

Depuis 2008, nous avons inscrit la ville dans une dynamique de renforcement de son attractivité.

Cette dynamique sera maintenue à un rythme compatible avec les moyens qui pourront être dégagés. Pour 2015, les projets suivants pourront voir le jour ou se poursuivre :

- Suite à la requalification de la RD 900 au droit de l'avenue Victor Hugo entre le Pont de la Bouquerie et le Chemin des Ogres, le réaménagement urbain de cet axe incontournable entre le secteur de la gare et le giratoire de la RD943 sera poursuivi.

Cette opération lourde (environ 2 millions d'euros HT) se fera en lien avec le Conseil Général de Vaucluse et la Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon, concernée par l'aménagement des abords de l'Esplanade de la Gare.

Cette opération est un véritable enjeu pour la qualité de l'entrée de ville et l'amélioration de la desserte des quartiers, et notamment à terme, le futur quartier des Ogres.

D'autres travaux de voirie seront également entrepris dans les quartiers, en fonction des priorités identifiées par les services et validés par la municipalité.

- La réhabilitation du centre-ville, cœur du commerce de proximité, se poursuivra, au travers notamment de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), qui permet de mettre en valeur le patrimoine bâti, de lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique et de favoriser le maintien à domicile de nos aînés.

Ce programme a permis de résorber partiellement la vacance en centre-ville avec la remise sur le marché de 21 logements conventionnés sociaux voire très sociaux, de loger 16 familles nouvelles et de rénover 21 logements occupés par leur propriétaire. Pour une contribution modérée de la commune (72.000 € par an en moyenne), il a également permis la réalisation par des entreprises locales de 2 millions d'euros de travaux. Il a donc eu un véritable effet de levier sur l'activité économique. Cet aspect, associé à son impact sur l'évolution démographique de la commune, sur le budget des familles par la diminution de la facture énergétique et sur l'environnement justifie sa reconduction. 200.000 euros seront consacrés à cette action en 2015.

- En corollaire à l'OPAH, la mise en œuvre du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce), d'un montant de 125.000 € pour 3 ans permettra, en lien avec le Groupement Commercial du Pays d'Apt, de développer, moderniser, redynamiser les commerces et services de proximité.
- L'amélioration du cadre de vie en centre-ville se poursuivra également : efforts sur le nettoyage, tranquillité publique, mise en place de mobilier urbain, amélioration de la signalétique, stationnement. Pour ce faire, une ligne spécifique « Cœur de ville » sera inscrite au budget. Pour les bâtiments municipaux, l'isolation, la mise aux normes, l'accessibilité et la reprise des équipements vétustes continueront d'être une priorité : les bâtiments destinés à l'accueil d'enfants et d'adolescents (écoles, accueil de loisirs) sont principalement concernés. Les agendas d'accessibilité programmée devront voir le jour avant le mois de septembre 2015.

3.4. Favoriser le bien vivre ensemble

- La rédaction, signature et mise en oeuvre du contrat de ville devront aboutir en 2015.

En 2014, certains quartiers de notre ville ont été identifiés comme prioritaires au titre de la politique de la ville. En effet, la nouvelle méthode développée par l'INSEE, le carroyage, consistant à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté et y introduire des données statistiques a permis de faire apparaître les concentrations de pauvreté dans certains quartiers.

Le futur contrat de ville visera à organiser la mise en œuvre d'actions concrètes pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés et prévenir les risques d'exclusion sociale et urbaine.

2015 sera également l'année de la concertation avec les habitants et les associations au travers des conseils citoyens, en amont de la détermination des actions à mener.

- Le développement d'une politique déterminée en faveur de la jeunesse constituera également pour 2015 un axe fort : tenue des 1ères Assises de la Jeunesse, rédaction du Projet éducatif de territoire, renouvellement du contrat enfance jeunesse, développement du numérique à l'école de manière expérimentale.
- Enfin, la volonté affirmée par la récente convention de coordination entre Gendarmerie Nationale et la police municipale de la Ville d'Apt inscrit la quiétude citoyenne comme une priorité à maintenir.